



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres

Procès-verbaux des séances des 15 et 16 avril et des 13 et 14 mai 2015

et

Observations et recommandations

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1161-20150521

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 15 AVRIL 2015.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 16 AVRIL 2015	4
AUDITIONS (suite)	5
TROISIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 13 MAI 2015	7
AUDITIONS (suite)	8
QUATRIÈME SÉANCE, LE JEUDI 14 MAI 2015.....	10
AUDITIONS (suite)	11

ANNEXES

- I. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus
- II. Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus
- III. Liste des documents déposés
- IV. Procès-verbal de la séance de travail du 20 mai 2015
- V. Observations et recommandations

Première séance, le mercredi 15 avril 2015

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres (Ordre de l'Assemblée le 14 avril 2015)

Membres présents :

M. Ouimet (Fabre), président
M. Lisée (Rosemont), vice-président

M. Boucher (Ungava)
M^{me} D'Amours (Mirabel) en remplacement de M. Martel (Nicolet-Bécancour)
M. Fortin (Sherbrooke)
M. Merlini (La Prairie)
M. Ouellette (Chomedey)
M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)
M^{me} Roy (Montarville)
M. Tanguay (LaFontaine)
M^{me} Vallée (Gatineau), ministre de la Justice

Autres députés présents :

M. Charette (Deux-Montagnes)
M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

Témoins (par ordre d'intervention) :

M^e Jacques Frémont, président, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

M^e Renée Dupuis, vice-présidente
M^e Claire Bernard, conseillère juridique

M^{me} Gabrielle Bouchard, coordonnatrice, Centre de lutte contre l'oppression des genres

M^{me} Monica Bastien, présidente, Aide aux trans du Québec

M. David Mein, Coalition jeunesse montréalaise de lutte contre l'homophobie :

M^{me} Sophie Labelle, administratrice

M. Esteban Torres, responsable des activités

M^{me} Julie-Maude Beauchesne, présidente, Alterhéros :

M^{me} Caroline Trottier-Gascon, porte-parole, Groupe d'action trans de l'Université de Montréal

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 33, M. Ouimet (Fabre) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Vallée (Gatineau), M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M^{me} Roy (Montarville) et M. Ouimet (Fabre) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend M^e Frémont.

À 12 h 47, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 07, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend M^{me} Bouchard.

À 16 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M^{me} Bastien.

Avec la permission de M. le président, M^{me} Vallée (Gatineau) dépose le document coté CI-046 (annexe III).

L'audition se poursuit.

À 17 h 28, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 24 minutes.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La Commission entend M. Mein.

À 18 h 30, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M^{me} Beauchesne.

À 19 h 31, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 16 avril 2015, après les affaires courantes.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Gilles Ouimet

AL/vb

Québec, le 15 avril 2015

Deuxième séance, le jeudi 16 avril 2015

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres (Ordre de l'Assemblée le 14 avril 2015)

Membres présents :

M. Ouimet (Fabre), président
M. Lisée (Rosemont), vice-président

M^{me} D'Amours (Mirabel) en remplacement de M. Martel (Nicolet-Bécancour)
M. Fortin (Sherbrooke)
M. Merlini (La Prairie)
M. Ouellette (Chomedey)
M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)
M^{me} Roy (Montarville)
M. Tanguay (LaFontaine)
M^{me} Vallée (Gatineau), ministre de la Justice

Autre députée présente :

M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

Témoins (par ordre d'intervention) :

M^{me} Mona Greenbaum, Coalition des familles LGBT :
M^c Samuel Singer, membre

Action Santé Travesti(e)s et Transsexuel(le)s du Québec :

M. James McKye, coordonnateur
M. Frank Suerich-Gulick, directeur des finances
M. William Hébert, consultant et bénévole
M^{me} Sara-Marine Rioux, participante

M^c Jean-Sébastien Sauvé, doctorant spécialisé en droit des personnes trans

M^{me} Annie Pullen Sansfaçon, vice-présidente, Enfants transgenres Canada :
M^{me} Olie Pullen

Pour les droits des femmes du Québec :
M^{me} Michèle Sirois, présidente
M^{me} Diane Guilbault, vice-présidente
M^{me} Daphné Poirier, membre

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 40, M. Ouimet (Fabre) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend M^{me} Greenbaum.

À 12 h 20, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend Action Santé Travesti(e)s et Transsexuel(le)s du Québec.

M. le président dépose le document coté CI-047 (annexe III).

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 08, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend M^c Sauvé.

À 16 h 08, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 25 minutes.

L'audition se poursuit.

À 16 h 16, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M^{me} Pullen Sansfaçon.

À 17 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend Pour les droits des femmes du Québec.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 22 avril 2015, à 15 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Gilles Ouimet

AL/vb

Québec, le 16 avril 2015

Troisième séance, le mercredi 13 mai 2015

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres (Ordre de l'Assemblée le 14 avril 2015)

Membres présents :

M. Ouimet (Fabre), président
M. Lisée (Rosemont), vice-président

M. Boucher (Ungava)
M. Fortin (Sherbrooke)
M. H. Plante (Maskinongé) en remplacement de M. Tanguay (LaFontaine)
M. Martel (Nicolet-Bécancour)
M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)
M^{me} Roy (Montarville)
M^{me} Vallée (Gatineau), ministre de la Justice

Autre députée présente :

M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

Témoins (par ordre d'intervention) :

M^{me} Marie-France Bureau, professeure

M^{me} Françoise Susset, psychologue

M^e Reno Bernier, directeur de l'état civil du Québec :

M. Jonathan Boisvert, conseiller principal aux échanges gouvernementaux

M^{me} Audrey Gauthier, directrice générale, Conseil québécois LGBT :

M. James Hugues

Barreau du Québec :

M^e Flora Pearl Eliadis, présidente, Comité sur les droits de la personne

M^c Marie-Josée Paiement, secrétaire, Comité sur les droits de la personne
M^c Alexandre-Philippe Avard, membre, Comité sur les droits de la personne
M. Nicolas Le Grand Alary, stagiaire

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 30, M. Ouimet (Fabre) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend M^{me} Bureau.

À 12 h 16, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M^{me} Susset.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 04, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend M^c Bernier.

À 16 h 02, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

La Commission entend M^{me} Gauthier.

À 16 h 50, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

La Commission entend le Barreau du Québec.

À 17 h 21, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 21 minutes.

L'audition se poursuit.

À 18 h 01, M. le président lève la séance et la Commission, ajourne ses travaux au jeudi 14 mai 2015, après les affaires courantes.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Gilles Ouimet

AL/vb

Québec, le 13 mai 2015

Quatrième séance, le jeudi 14 mai 2015

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres (Ordre de l'Assemblée le 14 avril 2015)

Membres présents :

M. Ouimet (Fabre), président
M. Lisée (Rosemont), vice-président

M. Boucher (Ungava)
M. Fortin (Sherbrooke)
M. Merlini (La Prairie)
M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)
M. Rousselle (Vimont)
M^{me} Roy (Montarville)
M^{me} Vallée (Gatineau), ministre de la Justice

Autre députée présente :

M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

Témoin :

D^r Shuvo Ghosh, pédiatre du développement et du comportement, Hôpital de Montréal pour enfants :

D^{re} Andreea Gorgos, pédiatre et consultante en éthique clinique

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 03, M. Ouimet (Fabre) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

M. le président précise que c'est à la suite d'une entente entre le leader du groupe parlementaire formant le gouvernement, le leader de l'opposition officielle, le leader du deuxième groupe d'opposition et les députés indépendants que la date du 7 mai 2015, indiquée dans la motion de l'Assemblée, a été modifiée par les 13 et 14 mai 2015.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend D^r Ghosh.

M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) indique à la présidence qu'elle souhaite se prévaloir de l'article 176 du Règlement. En vertu de cet article, elle souhaite que la Commission soit convoquée en séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations que la Commission entend formuler.

M. le président dépose les mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus.

REMARQUES FINALES

Avec le consentement des membres de la Commission, M. Ouimet (Fabre) fait des remarques finales.

À 12 h 57, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Gilles Ouimet

AL/vb

Québec, le 14 mai 2015

ANNEXE I

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Action Santé Travesti(e)s et Transsexuel(le)s du Québec	011M
Barreau du Québec	017M
Bastien, Monica	
Beauchesne, Julie Maude	
Bernier, Reno	016M
Bouchard, Gabrielle	005M
Bureau, Marie-France	
Frémont, Jacques	003M
Gauthier, Audrey	008M
Ghosh, Shuvo	
Greenbaum, Mona	001M
Mein, David	010M
Pour les droits des femmes du Québec	007M
Pullen Sansfaçon, Annie	009M
Sauvé, Jean-Sébastien	002M
Susset, Françoise	004M

ANNEXE II

**Liste des mémoires des personnes et des organismes
qui n'ont pas été entendus**

Liste des mémoires personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Collège des médecins du Québec	014M
Comité Visibilité intersexe du Centre de lutte contre l'oppression des genres	013M
Groupe d'action trans de l'Université de Montréal	006M
Igartua, Karine et Montoro, Richard	015M
McLauchlin, Matthew	012M
Montreuil, Micheline	018M

ANNEXE III

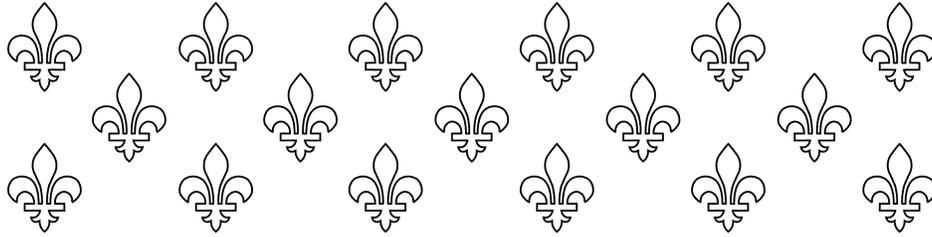
Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Ministère de la Justice du Québec. *Tableau droit comparé – Critères prévus au projet de règlement modifiant le Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'état civil*. 23 mars 2015. 3 f. Déposée le 15 avril 2015. CI-046
- Action Santé Travesti(e)s et Transsexuel(le)s du Québec. *Je m'engage*. Non daté. 62 p. Déposé le 16 avril 2015. CI-047

ANNEXE IV

**Procès-verbal de la séance de travail
du 20 mai 2015**



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 20 mai 2015

Rapport de la Commission sur le projet de règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres

Séance de travail du mercredi 20 mai 2015

Objet : Rapport de la Commission sur le projet de règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres

Membres présents :

M. Ouimet (Fabre), président
M. Lisée (Rosemont), vice-président

M. Boucher (Ungava)
M. Habel (Sainte-Rose) en remplacement de M. Merlini (La Prairie)
M. H. Plante (Maskinongé) en remplacement de M. Fortin (Sherbrooke)
M^{me} Montpetit (Crémazie) en remplacement de M. Tanguay (LaFontaine)
M^{me} Nichols (Vaudreuil) en remplacement de M. Ouellette (Chomedey)
M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)
M. Rousselle (Vimont)
M^{me} Roy (Montarville)
M^{me} Vallée (Gatineau)

Autre députée présente :

M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Assemblée nationale du Québec
M. Steve Brabant, chercheur, Coalition Avenir Québec
M^{me} Josiane Brochu, attachée politique de M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques)
M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, cabinet du leader du gouvernement
M^{me} Isabelle Lemieux, attachée politique, cabinet de la ministre de la Justice
M. Étienne Pomerleau-Landry, chercheur, Parti québécois

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 41, M. Ouimet (Fabre) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Brochu, Cloutier et Lemieux et MM. Brabant et Pomerleau-Landry d'assister à la séance de travail.

M. le président dépose les documents cotés CI-082 à CI-083 (annexe I).

Une discussion générale s'engage sur les observations et les recommandations à intégrer au rapport de la Commission.

À 17 h 24, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

Aux termes de ces discussions, M. Ouimet (Fabre), regroupant les différentes propositions des membres de la Commission, propose les motions suivantes :

QUE soit retirée du projet de règlement l'obligation d'avoir vécu en tout temps depuis au moins deux ans sous l'apparence du sexe pour lequel un changement de mention est demandé et la mention d'avoir l'intention de vivre en tout temps sous cette identité jusqu'au décès.

QUE la demande soit fondée sur la déclaration assermentée de la personne trans qui y atteste que la mention de sexe demandée correspond le mieux à son identité de genre et qu'elle comprend le sérieux de sa demande.

QUE les exigences de corroboration mentionnées par l'article 23.2 proposé par l'article 1 du projet de règlement soient modifiées de la manière suivante :

- Supprimer l'obligation à l'effet que la déclaration de la personne trans soit accompagnée d'une lettre d'un professionnel de la santé;
- Diminuer l'exigence de corroboration afin de permettre qu'une seule personne majeure déclare, sous serment, connaître la personne trans depuis au moins six mois et qu'elle confirme reconnaître le sérieux de sa démarche.

Les motions sont adoptées.

Il est convenu que M. Boucher rédige un projet de rapport qui sera transmis ce soir, par courriel, aux membres de la Commission. Ceux-ci auront jusqu'au lendemain à 9 heures pour le commenter, à défaut de quoi, le rapport sera considéré comme approuvé.

À 17 h 43, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mardi 26 mai 2015, après les affaires courantes, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Gilles Ouimet

AL/vb

Québec, le 20 mai 2015

ANNEXE I

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Conseil du statut de la femme. [Lettre concernant le projet de règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres]. 19 mai 2015. 2 f. Déposé le 20 mai 2015. CI-082
- Commission internationale de juristes et Service international pour les droits de l'homme. *Principes de Jogjakarta*. Mars 2007. 38 p. Déposé le 20 mai 2015. CI-083
- Association nationale transgenre. [Carte sur les personnes transgenres face au changement d'état civil dans le monde]. Mai 2015. 1 f. Déposé le 20 mai 2015. CI-084

ANNEXE V

Observations et recommandations



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

MAI 2015



COMMISSION DES INSTITUTIONS



Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

MAI 2015

COMMISSION DES INSTITUTIONS



Publié par la Direction des travaux parlementaires
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des institutions, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Anik Laplante à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722
Télécopie : 418 643-0248
Courrier électronique : ci@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

LES MEMBRES ET COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DES INSTITUTIONS

Le président

M. Ouimet (Fabre)

Le vice-président

M. Lisée (Rosemont)

Les membres et autres députés ayant participé au mandat

M. Boucher (Ungava)

M^{me} D'Amours (Mirabel)

M. Fortin (Sherbrooke)

M. Habel (Sainte-Rose)

M. H. Plante (Maskinongé)

M. Martel (Nicolet-Bécancour)

M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

M. Merlini (La Prairie)

M^{me} Montpetit (Crémazie)

M^{me} Nichols (Vaudreuil)

M. Ouellette (Chomedey)

M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)

M. Rousselle (Vimont)

M^{me} Roy (Montarville)

M^{me} Vallée (Gatineau)

M. Tanguay (LaFontaine)

Secrétaire de la Commission

M^{me} Anik Laplante

Agent de recherche

M. David Boucher

Révision linguistique

M^{me} Danielle Simard, Service de la recherche

Agente de secrétariat

M^{me} Vicky Boucher

TABLE DES MATIÈRES

Contexte	1
Observations et recommandations	2

Contexte

Le 6 décembre 2013, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi no 35, Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits. Les articles 3 et 4 de cette loi prévoient qu'une personne majeure dont l'identité sexuelle ne correspond pas à la mention de sexe figurant à son acte de naissance peut en obtenir la modification, par demande au directeur de l'état civil, sans traitement médical ou intervention chirurgicale si elle satisfait aux conditions prévues par règlement et qu'elle fournit les documents prescrits par celui-ci. De plus, l'article 43 confiait l'étude du premier règlement pris en application de ces articles à la commission compétente de l'Assemblée nationale, soit la Commission des institutions, avant son adoption par le gouvernement.

Le projet de règlement modifiant le Règlement relatif au changement de nom d'autres qualités de l'état civil a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 décembre 2014.

Article 23.1 Parmi les motifs exposés dans sa demande, le demandeur doit déclarer vivre en tout temps, depuis au moins deux ans, sous l'apparence du sexe pour lequel un changement de mention est demandé et d'avoir l'intention de vivre en tout temps sous cette apparence jusqu'à son décès.

Article 23.2 Outre les documents qui doivent accompagner la demande en vertu de l'article 4, celle-ci doit être accompagnée d'une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre ou d'un sexologue autorisé à exercer au Canada ou dans l'État du domicile du demandeur qui déclare avoir évalué ou suivi le demandeur ne correspond pas à la mention du sexe figurant à son acte de naissance et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié.

Elle doit également être accompagnée d'une déclaration sous serment d'une personne majeure qui atteste connaître le demandeur depuis au moins deux ans et que, à sa connaissance, celui-ci vit en tout temps, depuis au moins deux ans, sous l'apparence du sexe pour lequel un changement est demandé.

Le 14 avril 2015, l'Assemblée nationale a adopté une motion confiant à la Commission des institutions mandat de tenir des consultations particulières et des auditions publiques sur ce projet de règlement. Pendant quatre jours, au cours des mois d'avril et de mai, la Commission des institutions a entendu seize personnes et organismes qui ont lui ont fait part de leurs préoccupations et parfois suggéré des

modifications à apporter au projet de règlement. La Commission a aussi reçu des mémoires de personnes et organismes qui n'ont pas participé aux auditions publiques.

Observations et recommandations

Il ressort des présentations, des mémoires et des échanges intervenus lors des auditions que deux grands principes doivent guider le législateur en la matière, soit le droit à l'autodétermination de la personne et la stabilité du registre de l'état civil. Concernant ce dernier principe, l'importance de la corroboration de la demande de changement de sexe a été soulignée, de même que la nécessité d'assurer une certaine cohérence avec les conditions exigées pour modifier d'autres informations contenues dans les actes de l'état civil, tel que le nom d'une personne.

Concernant le premier principe, certains aspects du projet de règlement ont fait l'objet de préoccupations particulières. Premièrement, plusieurs témoins ont estimé trop long, ou encore non nécessaire, l'exigence du délai de deux ans durant lequel la personne doit vivre en tout temps sous l'apparence du sexe pour lequel le changement est demandé. Certains ont aussi souligné la subjectivité sous-jacente à la détermination de l'apparence d'un sexe. D'autres ont soulevé la difficulté pour certaines personnes trans de vivre en tout temps sous l'apparence du sexe demandé en raison de circonstances familiales ou professionnelles, par exemple. Enfin, l'obligation de déclarer l'intention de vivre sous l'apparence du sexe demandé jusqu'au décès a été jugée trop contraignante par plusieurs témoins.

En conséquence, la Commission recommande :

- QUE soit retirée du projet de règlement l'obligation d'avoir vécu en tout temps depuis au moins deux ans sous l'apparence du sexe pour lequel un changement de mention est demandé et la mention d'avoir l'intention de vivre en tout temps sous cette identité jusqu'au décès.
- QUE la demande soit fondée sur la déclaration assermentée de la personne trans qui y atteste que la mention de sexe demandée correspond le mieux à son identité de genre et qu'elle comprend le sérieux de sa demande.

Certains témoins ont soulevé la problématique de possibles demandes répétées de changement de la mention de sexe. Même si cette situation semble s'avérer rarissime dans les juridictions où le changement

est possible sur simple déclaration, la Commission estime qu'une réflexion sur ce sujet pourrait porter sur la possibilité que les demandes subséquentes à la demande initiale pourraient s'effectuer par requête à la Cour supérieure, afin de garantir la stabilité du registre de l'état civil. Cette réflexion devra bien sûr évaluer si cette proposition ne contrevient pas au principe de l'autodétermination de la personne.

Deuxièmement, l'exigence d'une lettre d'un professionnel de la santé confirmant que l'identité sexuelle de la personne ne correspond pas à la mention de sexe figurant à son acte de naissance a été jugée par certains trop contraignante (en raison notamment de problèmes d'accès aux ressources) ou même superflue puisqu'il n'est pas question d'une pathologie et que seule la personne trans est en mesure d'affirmer son « identité de genre » (expression qui serait d'ailleurs plus appropriée selon certains témoins que celle « d'identité sexuelle »).

Enfin, la corroboration de la demande de la personne trans par une personne qui la connaît depuis au moins deux ans s'avère également problématique selon certains témoins en raison des changements qui se produisent fréquemment dans l'entourage de la personne trans pendant sa période de transition.

En conséquence, la Commission recommande :

- QUE les exigences de corroboration mentionnées par l'article 23.2 proposé par l'article 1 du projet de règlement soient modifiées de la manière suivante :
 - Supprimer l'obligation à l'effet que la déclaration de la personne trans soit accompagnée d'une lettre d'un professionnel de la santé;
 - Diminuer l'exigence de corroboration afin de permettre qu'une seule personne majeure déclare, sous serment, connaître la personne trans depuis au moins six mois et qu'elle confirme reconnaître le sérieux de sa démarche.

La Commission soumet que le gouvernement devrait envisager les changements législatifs nécessaires afin que l'expression « identité de genre » puisse être dorénavant utilisée en lieu et place de « identité sexuelle ».

Certaines problématiques vécues actuellement par les personnes trans dépassent la portée du projet de règlement qui était à l'étude. En effet, même si le projet de règlement qui a fait l'objet des consultations

particulières par la Commission ne concerne que les personnes majeures, plusieurs témoins entendus ont fait part à la Commission de la situation particulière des personnes mineures trans et des problèmes spécifiques qu'elles rencontrent dans leur quotidien. Les membres de la Commission ont été particulièrement touchés par ces témoignages. Ainsi, la Commission invite le gouvernement à entreprendre dès maintenant des actions afin de faciliter la vie de ces enfants et même à envisager la mise en place de mesures transitoires. Qui plus est, les membres estiment qu'une réflexion sur l'opportunité de modifier ultérieurement le règlement pour y inclure les personnes mineures est nécessaire et urgente. Il en est de même pour les personnes immigrantes, elles aussi laissées pour compte dans ces changements réglementaires.

Par ailleurs, la Commission souhaite que soit envisagée la possibilité de modifier les rôles parentaux sur l'acte de naissance d'un enfant, plus particulièrement l'ajout d'un troisième rôle parental, soit celui de « parent », s'ajoutant à ceux de « mère » et de « père ».

Les démarches administratives associées à un changement de nom peuvent s'avérer éprouvantes. C'est pourquoi la Commission estime pertinent d'envisager la création d'un guichet unique nécessaire aux fins de modification de la mention de sexe et du nouveau prénom dans les différents documents officiels.

Enfin, La Commission juge opportun d'envisager la création d'une table de travail pour partager les bonnes pratiques d'intégration des personnes trans, notamment dans les réseaux publics et parapublics.

DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca

